

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23 | 23 | 20 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 07/11/2023 |

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 16/11/23 |

| |
|--|
| Objet de la délibération |
| <i>Politique de la ville - Motion de confiance sur les projets de la commune</i> |

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le
ID : 025-212505325-20231113-20231101-DE



Séance du 13 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 13 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Marlène GABLE, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Karine GOMES, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Marlène GABLE

Jean-Baptiste MALIVERNAY

Franck NICOLAS donnant pouvoir à Emilio JUAREZ

Philippe RIGAL donnant pouvoir à Benoit Vuillemin

Absents :

Claude GAULARD

Antoinette LE BRAS

Cyril MARÉCHAL a été désigné secrétaire de séance.

M. Christian MOREL arrive à 20h40 et prend part au vote dès la délibération n°2023 11 01.

CONSIDERANT D'UNE PART :

- Que la modernisation des infrastructures est nécessaire pour permettre à la ville de se positionner face aux changements sociétaux et environnementaux ;
- Que la ville de Saône a un réseau communal d'assainissement collectif ainsi qu'un réseau de voirie dégradés et défectueux, incapables d'assurer les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs de développement urbain et environnementaux ;
- Que des projets et travaux ont d'ores et déjà été effectués, certains sont en cours de réalisation, ou d'autres encore ont été effectués de manière temporaire afin de faire face à des circonstances exceptionnelles, tous ces projets et travaux ayant comme objectif l'amélioration de la qualité de vie des habitants :
 - o Implantation des dispositifs « France Services » et centre de carte d'identité / passeports en mairie,
 - o Mise en place de vaccinothèques temporaires,
 - o Plan *Territoires numériques éducatifs*,
 - o Travaux à l'école maternelle,
 - o Evolution des services périscolaires et de restauration scolaire,

- Aménagement du parc des Loupiots, parking en centre-ville,
- Rénovation du lavoir,
- Plan de voiries,
- Installation des éclairages publics en LED,
- Plan de sobriété énergétique (éclairage des bâtiments publics en LED, régulations thermiques...),
- Plan de végétalisation du centre-bourg, programme « aux arbres citoyens »,
- Plan de relance de la forêt,
- Création, rénovation et équipement de salles municipales,
- Modernisation du système de vidéo-surveillance,
- Sécurisation du cône d'atterrissage,
- Mise en place Plan communal de sauvegarde et du Document d'Information Communal des Risques Majeurs,
- Dotation au CCAS pour le déploiement d'un programme d'aides et d'actions,
- Création d'un comité des fêtes et participation active au comité de jumelage,
- Soutien aux associations et clubs sportifs,
- Organisation d'événements à destination de la population
- Implantation la ZAE du Cheneau Blond,
- Implantation de la ZAC de la Gilleroye,
- Implantation du lotissement communal des Hurlevents,
- Aménagement du pôle d'échange multi modal,
- Aménagement du rond-point du centre bourg,
- Implantation d'un pôle de services médicaux,
- La modernisation des outils de communication,
- De manière générale, développement de l'activité commerciale et de l'habitat à Saône ;

CONSIDERANT D'AUTRE PART :

- Qu'un projet important doit être développé pour l'axe « sécurité » de la commune, à savoir la gendarmerie,
- Qu'une préfiguration d'un Espace de Vie Sociale a été portée auprès de la CAF ;

- Et que différents moyens de communication (et notamment des réunions publiques) sont mis en place en lien avec les services compétents afin d'informer et préparer au mieux la population aux désagréments et évolutions dus aux travaux ;

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à adhérer à la motion ci-dessous, afin d'exprimer collectivement leur volonté d'effectuer les projets et travaux fondamentaux de la commune pour les usagers d'aujourd'hui et de demain, et de les maintenir comme des priorités du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

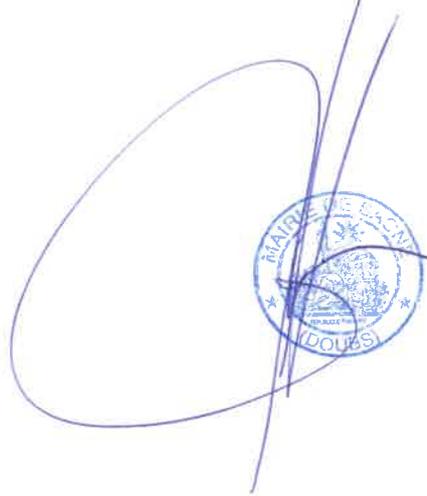
Par 20 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DÉCIDE

- DE SOUTENIR cette motion de politique générale de la Ville portée actuellement par l'équipe municipale.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 16/11/23
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



DESTINATAIRE : PREFECTURE DU DOUBS

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 025-212505325-20231113-20231101-DE